



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** *Mardi 18 décembre 2012*

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le Biot</u> :	PIGNIER Christian (DT)

### **Délégués présents sans droit de vote :**

ROSSET Michel (DS Seytroux) et DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz)

### **Délégués absents :**

TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), LABAR Philippe (DS La Vernaz) et VULLIEZ Guillaume (DS La Baume)

### **Délégués excusés :**

GALLAY Cyrille (DT La Forclaz), DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz), COTTET Jean-Claude (DS Saint Jean d'Aulps), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), GARNIER Guy (DS Essert-Romand) et BREHIER Emile (DS Montriond)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et GLEIZES Lidwine (chargée de mission Environnement)

## **1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

Stéphane PUGIN-BRON précise aux membres du Conseil Communautaire qu'un certain nombre de réunions ont eu lieu dans des organismes extérieurs :

- 28 novembre : Bureau du SIAC à Thonon
- 29 novembre : réunion intercommunalité avec le Préfet à Annecy
- 30 novembre : TAD à Annemasse
- 3 décembre : contrat emploi d'avenir à Morzine
- 5 décembre : Comité de rivière des Dranses à Thonon
- 6 décembre : conseil syndical du SIAC à Thonon
- 10 décembre : TAD à Thonon
- 11 décembre : TAD à Thonon
- 11 décembre : COPIL CDDRA à Thonon
- 11 décembre : COPIL Leader à Thonon
- 13 décembre : COPIL OPAH à Abondance

## **2- Marchés publics à procédure adaptée attribués par la présidente**

Charles-Henri MONTET souligne qu'aucun marché n'a été attribué par la Présidente depuis la dernière réunion.

## **3- Intercommunalité : avis de la CCVA sur l'arrêté de périmètre du Préfet**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Préfet de la Haute-Savoie a pris un arrêté modifiant le périmètre de la CCVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014 par adjonction des communes de Morzine, Les Gets, Bellevaux, Lullin, Reyvroz et Vailly. Elle rappelle également que cette extension est soumise à l'accord des conseils municipaux de l'ensemble des communes dans le délai de 3 mois à compter de la notification de l'arrêté, sachant que l'absence de délibération dans le délai imparti vaut accord tacite.

Stéphane PUGIN-BRON précise que, pour être effectif, le projet d'extension de périmètre doit être accepté par la majorité simple des communes représentant au moins la moitié de la population de l'EPCI. Il souligne que 3 délibérations ont déjà été prises : Morzine (rejet), Vailly (accord) et La Vernaz (accord). Il rappelle aux élus qu'en l'absence de majorité le Préfet risque de procéder non plus à une extension mais à une intégration forcée des 6 nouvelles communes, ce qui empêchera alors les communes de travailler sur les compétences du nouvel EPCI puisque les statuts actuels seraient repris tels quels. Madame la Présidente insiste sur les difficultés que représenterait notamment la conservation de la compétence tourisme à l'échelle des 15 communes.

Madame la Présidente propose de faire un tour de table afin de connaître, dans la mesure du possible, les positions respectives des communes :

- La Vernaz : les élus ont déjà délibéré favorablement à l'unanimité,
- La Baume : une délibération sera prise vendredi 21 décembre 2012 et devrait a priori être favorable,
- Montriond : Georges LAGRANGE précise qu'il compte présenter à son conseil la nécessité de délibérer favorablement dans la mesure où l'absence d'accord pourrait conduire à une intégration de force sans discussion possible,
- Essert-Romand : une délibération sera prise prochainement et devrait a priori être favorable,
- Le Biot : de nouvelles élections devant avoir lieu, une délibération ne pourra le cas échéant être prise qu'après l'installation du nouveau conseil,
- Seytroux : une délibération sera prise vendredi 21 décembre 2012 et devrait a priori être favorable,
- La Côte d'Arbroz : une délibération sera prise mercredi 19 décembre 2012 et devrait a priori être favorable,
- Saint Jean d'Aulps : les membres du conseil restent a priori sur leur position quant à une communauté de communes à 11, mais aucune délibération n'a été prise sur l'arrêté pour l'instant,
- La Forclaz : une délibération sera prise prochainement et devrait a priori être favorable.

**Le Conseil Communautaire, avec 12 votes pour, 2 contre (Marie-Thérèse CHARNAVEL et Bernard GUILLAUME) et 1 abstention (Christian PIGNIER), émet un avis favorable sur la modification du périmètre de la CCVA par adjonction des communes de Morzine, Les Gets, Bellevaux, Lullin, Reyvroz et Vailly**

## **4- Déchets**

### ***4.1 Projet de budget déchets 2013***

Lidwine GLEIZES présente aux membres du Conseil Communautaire un projet de budget déchets 2013 validé par la commission Déchets réunie le 6 décembre 2012.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	Réalisé (estimé) 2012	Prévisionnel 2013
Frais liés à la collecte	483 400 €	514 000 €
Frais de personnel	94 000 €	95 000 €
Frais divers	30 000 €	30 000 €
Transfert investissement	0 €	196 500 €
Amortissement	14 000 €	14 000 €
Titres annulés	3 000 €	3 000 €
Réserves	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>624 400 €</b>	<b>852 500 €</b>

Lidwine GLEIZES précise que l'augmentation des frais liés à la collecte 2013 repose sur l'augmentation de 2% du traitement des ordures ménagères (STOC) et sur l'anticipation d'une éventuelle augmentation du coût de la collecte des déchets de déchetterie et des PAV (nouveau marché en février) et de la collecte des ordures ménagères (renouvellement du marché en 2012).

<b>Recettes de fonctionnement</b>	Réalisé (estimé) 2012	Prévisionnel 2013
Vente de matériaux et soutiens	71 100 €	32 700 €
TEOM	524 000 €	?
RS	82 000 €	?
Fiscalité	0 €	0 €
Fond de concours Md	3 000 €	2 000 €
Reprise de l'excédent	143 000 €	200 800 €
Divers	24 900 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>848 000 €</b>	<b>235 500 €</b>

Dépenses d'investissement	Réalisé (estimé) 2012	Prévisionnel 2013
Colonnes et bacs	4 600 €	10 000 €
Travaux PAV et déchetterie	28 600 €	210 500 €
Logiciel	5 000 €	0 €
Matériel de bureau	0 €	5 000 €
Déficit reporté	- 14 000 €	22 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 200 €</b>	<b>248 300 €</b>

Recettes d'investissement	Réalisé (estimé) 2012	Prévisionnel 2013
Amortissement	14 000 €	14 000 €
Prélèvement investissement	0 €	196 500 €
FCTVA	1 400 €	15 000 €
Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement	- 14 000 €	22 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 €</b>	<b>248 300 €</b>

**Dépenses prévisionnelles 2013 : 1 100 800 €**

**Recettes prévisionnelles 2013 : 483 800 €**



**Besoins en financement 2013 : 617 000 €**  
(à répartir entre la TEOM et la RS)

Rappel : besoins en financement 2012 : 581 600 €

	2012 (mis au budget)	2013
<b>Fiscalité</b>	0 €	0 €
<b>TEOM</b>	524 000 €	<b>529 000 €</b> soit + 1 % du produit
<b>RS</b>	82 000 €	<b>88 000 €</b> soit + 4 % du forfait
<b>TOTAL</b>	<b>606 000 €</b>	<b>617 000 €</b>

#### 4.2 Vote des tarifs de la redevance spéciale 2013

Lidwine GLEIZES rappelle la méthode de calcul de la redevance spéciale et prend 2 exemples concrets :

#### CALCUL DE LA RS :

$$\text{Montant RS 2013} = \text{forfait RS 2013} - \text{TEOM 2012}$$

#### HOTEL : le Mont Rond à Montriond (51 lits)

Forfait RS 2012 : 916 €

TEOM 2011 : 703 €

➡ **RS 2012 à payer : 213 €**

#### RESTAURANT : l'Amandier à Saint Jean d'Aulps (45 couverts)

Forfait RS 2012 : 790 €

TEOM 2011 : 194 €

➡ **RS 2012 à payer : 596 €**

Marie-Thérèse CHARNAVEL se demande pourquoi les hôtels-restaurants ne sont pas taxés pour leurs lits et pour leurs couverts. Lidwine GLEIZES précise que, la catégorie « hôtels-restaurants » n'ayant jamais été créée, ceux-ci sont classés, au titre de la redevance spéciale, soit en hôtel, soit en restaurant. Stéphane PUGIN-BRON souligne que le classement en catégories devra de toute manière être revu lors de l'agrandissement de la CCVA afin d'harmoniser les forfaits de redevance spéciale sur l'ensemble des 15 communes.

Lidwine GLEIZES propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les forfaits de redevance spéciale pour 2013, conformément à la proposition de la commission Déchets, selon les modalités suivantes :

- augmentation de 4 % des forfaits pour les hôtels, les restaurants, les commerces, les centres médicaux, les centres de vacances (relèvement du forfait pour la première catégorie de ceux d'Essert-Romand et du Biot au niveau de celui de Montriond et de Saint Jean d'Aulps), les HLM et les campings,
- maintien des forfaits pour les artisans de Montriond et augmentation de 10% pour ceux des autres communes de manière à tendre progressivement à un forfait unique,
- passage de la commune de La Côte d'Arbroz dans la zone Essert-Romand / Le Biot pour l'ensemble des catégories.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les forfaits de la redevance spéciale 2013 (voir tableaux ci-joints).**

#### **4.3 Projet d'installation de containers semi-enterrés**

Lidwine GLEIZES présente aux membres du Conseil Communautaire le projet d'installation de containers semi-enterrés pour 2013 :

- Montriond : proposition initiale de 8 PAV,
- Seytroux : proposition initiale de 1 PAV,
- La Côte d'Arbroz : proposition initiale de 2 PAV (en fonction du budget),
- Essert-Romand : proposition initiale de 3 PAV (en fonction du budget).

Elle précise que ces propositions sont faites, en ce qui concerne Montriond et Seytroux, après déplacement sur le terrain et ce en présence d'un élu communal.

Pour Montriond :

	<b>Ordures Ménagères</b>	<b>Multimatériaux</b>	<b>Verre</b>	<b>Nombre de PAV</b>
<b>2012</b>	<b>86 bacs</b> <b>66 m<sup>3</sup></b>	<b>7 colonnes</b> <b>28 m<sup>3</sup></b>	<b>16 colonnes</b> <b>43 m<sup>3</sup></b>	<b>26</b>
<b>2013</b>	<b>17 conteneurs</b> <b>85 m<sup>3</sup></b>	<b>10 conteneurs</b> <b>50 m<sup>3</sup></b>	<b>10 conteneurs</b> <b>40 m<sup>3</sup></b>	<b>8</b>
<b>≠</b>	<b>+ 29 %</b>	<b>+ 79 %</b>	<b>- 7 %</b>	

Lidwine GLEIZES souligne que cette proposition a fait l'objet d'une présentation au conseil municipal de Montriond lors de sa réunion du 28 novembre 2012. Georges LAGRANGE tient à ce titre à féliciter Lidwine GLEIZES pour le travail effectué. Il précise que la mise en place des containers semi-enterrés devra nécessairement s'accompagner d'une information de la population. André PEERSMAN rappelle que le nombre de points verts a été déjà réduit à plusieurs reprises et que les habitants ne sont pas venus s'en plaindre en mairie pour autant.

Pour Seytroux :

	<b>Ordures Ménagères</b>	<b>Multimatériaux</b>	<b>Verre</b>	<b>Nombre de PAV</b>
<b>2012</b>	<b>20 bacs</b> <b>15 m<sup>3</sup></b>	<b>4 colonnes</b> <b>16 m<sup>3</sup></b>	<b>2 colonnes</b> <b>8 m<sup>3</sup></b>	<b>1</b>
<b>2013</b>	<b>4 conteneurs</b> <b>20 m<sup>3</sup></b>	<b>2 conteneurs</b> <b>10 m<sup>3</sup></b>	<b>2 conteneurs</b> <b>8 m<sup>3</sup></b>	<b>1</b>
<b>≠</b>	<b>+ 33 %</b>	<b>- 37 %</b>	<b>=</b>	

Marie-Thérèse BAUD souligne que l'implantation de containers semi-enterrés à la Côte d'Arbroz risque d'être difficile compte tenu de l'aménagement du village qui a été réalisé. Il semble en effet compliqué d'aménager un PAV au centre du village, et son éloignement risquerait également de devenir un problème.

#### **5- Centres de loisirs : point sur l'évolution attendue en 2013**

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une réunion a eu lieu avec les centres de loisirs du Biot et de Morzine afin de discuter avec eux d'une possible fusion, et ce dans l'optique de trouver une harmonisation technique pour les saisons suivantes et de coordonner à l'avenir l'effort financier de la CCVA. Après discussion, une concertation est actuellement en cours sur les bases suivantes (mais sans aucune garantie) :

- toujours 2 structures,
- 1 inscription unique,
- 1 tarif unique,
- 1 règlement intérieur unique.

Georges LAGRANGE souligne qu'il serait souhaitable que le centre de loisirs de Saint Jean d'Aulps applique également le même tarif que ceux du Biot et de Morzine.

#### **6- Finances**

##### ***6.1 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables***

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la présentation en non-valeur par le comptable public de 12 pièces pour un montant total de 682,82 euros. Il précise que ces créances sont irrécouvrables pour différents motifs (poursuite sans effet, créance minime, certificat d'irrécouvrabilité pour le débiteur) et propose donc de les admettre en non-valeur.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances présentées par le comptable public pour un montant total de 682,82 euros.**

## 6.2 Budget principal – Décision modificative n° 4

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de voter une décision modificative n° 4 pour le budget principal :

### Ajustement des programmes d'investissement

- 16411-80	Remboursement de capital	- 400 €
- 16411-84	Remboursement de capital	+ 32 100 €
- 16411-81	Remboursement de capital	- 31 700 €
- 2317-81	Travaux de voirie	+ 41 000 €
- 10222-81	FCTVA	+ 41 000 €

### Pertes sur créances irrécouvrables

- 6541	Créances irrécouvrables	+ 700 €
- 60633	Fournitures de voirie	- 700 €

### Annulation de titres redevance spéciale

- 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 2 000 €
- 70612	Redevance spéciale	+ 2 000 €

### Rattachement des intérêts courus non échus

- 66112	ICNE	+ 1 400 €
- 60633	Fournitures voirie	- 1 400 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote en dépenses et en recettes les crédits proposés ci-dessus.**

## 6.3 Fond de concours de Saint Jean d'Aulps pour des travaux de voirie

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que la commune de Saint Jean d'Aulps souhaite apporter un fond de concours à la CCVA pour des travaux de voirie réalisés en 2012.

Marie-Thérèse CHARNAVEL souligne que la commune avait prévu dans son budget 2012 le versement d'un fond de concours de 110 000 euros. Charles-Henri MONTET précise que cela n'est pas possible dans la mesure où le versement d'un fond de concours n'est possible que dans la limite du montant qui reste à charge du bénéficiaire de ce fond.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement suivant :**

- <b>fond de concours</b>	<b>69 000,00 euros</b>
- F.C.T.V.A. CCVA	25 328,25 euros
- Autofinancement CCVA	69 269,79 euros
- <b>TOTAL</b>	<b>163 598,04 euros TTC</b>

## 6.4 Création d'une régie de recettes pour l'accueil des saisonniers

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de créer une régie de recettes pour l'accueil des saisonniers au camping municipal de La Baume et au camping Le Pré à Montriond.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer cette régie de recettes et charge Madame la Présidente de prendre les arrêtés nécessaires à sa constitution et à la nomination de ses régisseurs.**



## 7- Transport à la demande

### *7.1 Point sur la mise en place du service*

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le service de transport à la demande, le « **PTI BUS** », sera en place à partir du 7 janvier 2013 et sera inauguré le même jour à 14h au Biot.



Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un flyer a été réalisé et sera distribué en publipostage courant janvier.

### *7.2 Création d'une régie de recettes*

Madame la Présidente fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de créer une régie de recettes pour le transport à la demande. Elle rappelle que les tarifs fixés dans le marché public à l'égard des usagers du service sont les suivants :

- Trajets internes SICVA : 1,50 €
- Trajets internes CCVA : 1,50 €
- Trajets internes SIHC : 1,50 €
- Trajets externes SIHC (Thonon) : 3,50 €
- Trajets internes à une zone CCPE : 1,50 €
- Trajets entre deux zones CCPE : 3,50 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer une régie de recettes pour le transport à la demande, approuve les tarifs fixés ci-dessus et charge Madame la Présidente de prendre les arrêtés nécessaires à la constitution de cette régie et à la nomination de ses régisseurs.**

## 8- Charte paysagère

### *8.1 Suite de la présentation d'octobre et organisation du travail*

Lidwine GLEIZES rappelle le projet de réalisation d'une charte paysagère à l'échelle de la vallée.

## POURQUOI ?

- ✓ **Avoir un document de connaissance et de conseil destiné à tous les acteurs du territoire :**
  - élus,
  - particuliers,
  - professionnels, notamment les architectes...
  
- ✓ **Préserver le cadre de vie et le patrimoine paysager et architectural, afin d'assurer un développement économique et touristique harmonieux.**
  
- ✓ **Accompagner le développement de chaque commune**

## COMMENT ?

**Appel d'offres afin de choisir un BE qui s'appuiera sur le travail déjà réalisé à l'échelle du Chablais, + démarche participative.**



**Réalisation de la charte paysagère et architecturale :**

- 1<sup>ère</sup> phase : diagnostic,
- 2<sup>ème</sup> phase : définition des enjeux et d'une stratégie,
- 3<sup>ème</sup> phase : définition d'un programme d'actions.

**Délibération de la CCVA et de chaque commune pour approuver cette charte.**

# COMMENT L'APPLIQUER ?

- ✓ **Charte paysagère et architecturale : elle n'est pas opposable aux tiers.**
- ✓ **Mais elle peut être intégrée :**
  - **dans chaque document d'urbanisme : SCOT, PLU...**
  - **dans les outils d'aménagement sectoriel : contrat de rivière**



**Référence pour tout projet paysager et/ou architectural, permettant ou non le bénéfice d'aides financières.**

Madame la Présidente souligne qu'il serait bien que la charte soit en place fin 2013, avant l'agrandissement du périmètre de la CCVA.

## *8.2 Désignation d'élus référents dans les communes*

Lidwine GLEIZES invite les communes à désigner un élu référent afin de participer à la préparation de cette charte. Alain BRAIZE est désigné pour Montriond, et Marie-Thérèse CHARNAVEL pour Saint Jean d'Aulps.

## 9- Questions diverses

### *9.1 Recrutement de Dominique LOUIS pour le poste de gestionnaire commercial du DDVA*

Madame la Présidente rappelle la délibération du 19 décembre 2006 créant un poste de gestionnaire commercial pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Elle propose de recruter Monsieur Dominique LOUIS en contrat à durée déterminée de un an.

**Le Conseil Communautaire, décide de recruter, en temps complet, Monsieur Dominique LOUIS en qualité de gestionnaire commercial du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.**

### *9.2 Passation d'une convention avec l'association PSP de la Vallée d'Aulps*

Madame la Présidente rappelle la création de l'association Pôle de Santé Pluriprofessionnel de la Vallée d'Aulps. Elle propose de passer une convention avec cette association afin de prévoir les modalités de coordination par la CCVA du Pôle de Santé.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une convention avec l'association Pôle de Santé Pluriprofessionnel de la Vallée d'Aulps.**

### **9.3 CEG Henri Corbet : LV2 Espagnol**

Madame la Présidente précise aux membres du Conseil Communautaire que l'absence d'une classe de langue vivante Espagnol au collège Henri Corbet à Saint Jean d'Aulps conduit depuis quelques années au départ de plusieurs collégiens de la vallée vers les collèges publics et privés de Thonon-les-Bains qui offrent cette option. Elle ajoute que ce départ entraîne des difficultés de mise en place des transports et des journées plus longues pour ces collégiens.

C'est pourquoi, face à la demande des parents d'avoir une option Espagnol dans la vallée, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin d'appuyer cette demande quant à l'ouverture d'une classe de LV2 Espagnol au collège Henri Corbet de Saint Jean d'Aulps dès la rentrée scolaire 2013-2014.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, souhaite l'ouverture d'une classe de LV2 Espagnol au collège Henri Corbet de Saint Jean d'Aulps dès la rentrée scolaire 2013-2014 et charge Madame la Présidente de notifier ce souhait à l'Inspection Académique de la Haute-Savoie.**

*Georges LAGRANGE, sur un autre sujet, souligne qu'il serait bien que les communes se coordonnent sur la date de démarrage de la semaine de 4 jours ½ dans leurs écoles. Stéphane PUGIN-BRON propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Communautaire après consultation de chaque conseil municipal.*

### **9.4 Zone artisanale intercommunale**

Serge COFFY et Frédéric POLLIEN font part aux membres du Conseil Communautaire de la disponibilité sur la commune de La Baume d'un terrain (au-dessus du camping) qui serait susceptible d'accueillir une zone artisanale intercommunale dans l'hypothèse où l'implantation de cette zone ne serait pas possible à La Vignette, et ce afin de répondre aux nombreuses demandes des professionnels désireux de s'implanter sur la vallée.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'implantation d'une zone à La Vignette semble à l'heure actuelle compromise au vu des résultats de l'étude de faisabilité menée par la DDT.

Stéphane PUGIN-BRON propose de contacter le Conseil Général de la Haute-Savoie pour savoir si l'accès au terrain de La Baume est possible, puis de lancer, le cas échéant, une étude afin de déterminer la faisabilité du projet sur le terrain proposé.

Madame la Présidente rappelle qu'une commission avait été constituée afin de travailler sur le projet de zone artisanale intercommunale de La Vignette et propose donc d'impliquer cette commission sur ce nouveau projet (Marie-Thérèse CHARNAVEL, Frédéric POLLIEN, André PEERSMAN et Sophie MUFFAT).

### **9.5 RGD 73-74**

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il a été contacté par la RGD 73-74 et rappelle aux communes de La Vernaz, Seytroux, La Baume et La Forclaz qu'ils n'adhèrent pas à ce service.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 29 janvier 2013 à 18h30.

Le Biot, le 21 décembre 2012  
La Présidente